

Le mot du Maire

Communautés de communes en fusion ...

La récente loi réformant l'intercommunalité nous "invite" à grandir afin de dépasser le seuil des 5000 habitants et vous le savez, notre communauté de communes ne compte qu'environ 1650 habitants.

Le Préfet de Haute-Saône a proposé un schéma de fusion avec la Communauté de Communes de Montbozon qui compte aujourd'hui 4700 habitants. En fusionnant ainsi, le seuil fatidique, mais néanmoins non béatifiant, permet de dépasser 5000 habitants ; ce qui n'a pas d'intérêt en soi. La cohérence et l'efficacité d'un regroupement ne sont possibles qu'en intégrant les habitudes de déplacement et les intérêts des populations résidentes en privilégiant la notion de bassin de vie.

Avec la plupart des délégués communautaires, nous avons souhaité faire de notre future communauté de communes une entité forte et surtout riche de services pour l'ensemble des citoyens qui la composeront. C'est la raison pour laquelle la Communauté de communes du Chanois a proposé et défendu une fusion avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul (CCAV).

A ce jour, le Préfet a pris un nouvel arrêté projetant que la Communauté de Communes du Chanois fusionne avec la CCAV et devienne à partir du 1^{er} janvier 2012 la Communauté d'Agglomération de Vesoul. La décision finale devrait intervenir courant novembre.

Les communautés de communes sont nées il y a peu de temps dans notre secteur. Elles ont pour certaines été enfantées dans la douleur et ont appris à grandir à petit pas ; aujourd'hui, elles doivent apprendre à acquérir des responsabilités importantes pour les années à venir ; elles doivent savoir remplacer nos communes sur certaines compétences. Demain, elles seront fortes, pleines de responsabilités ; elles devront être porteuses d'espoir pour l'avenir de notre territoire. Notre communauté de communes doit servir ses citoyens au plus près de leur quotidien. Je m'attèle à cette tâche chaque jour en ma qualité de Vice-Présidente de celle-ci.

L'enjeu de cette fusion est de taille pour l'avenir : nouvelle dynamique territoriale au service du bien-être de tous, moyens financiers supplémentaires, baisse des impôts pour les ménages ; points que nous pourrions aborder si vous le souhaitez dès que la fusion sera officialisée.

Monique GAUTHIER

Cérémonie du 11 novembre 2011

Comme à l'accoutumée, celle-ci se déroulera au monument à **11 heures 30**, avec la participation des enfants des écoles et sera suivie d'un apéritif dans la salle de la mairie. Nous vous attendons nombreux.

A cette occasion, M. Jean FERRY, Président de la Section Départementale de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite remettra à Mme Monique GAUTHIER l'Ordre National du Mérite. En effet, suite à une demande formulée par son entourage professionnel, notre premier édile a été élevé au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Dégradations

Depuis quelques semaines les biens communaux sont dégradés et le coût est supporté par les contribuables lorivaliens. Une plainte doit être déposée pour obtenir un remboursement des assurances mais les franchises sont élevées et le budget communal est amputé de sommes non négligeables. Si vous êtes témoins de dégradations ou de comportements répréhensibles, n'hésitez pas à prévenir vos élus ou la gendarmerie.

Dates à retenir

Dimanche 15 janvier 2012

Cérémonie des vœux

Dimanche 29 janvier 2012

Repas commun des anciens de Vallerois et Vellefaux (salle de la Mairie de Vallerois)

Brûlage

Bien que cette pratique soit interdite, il est parfois toléré dans nos campagnes qu'un particulier brûle des restes de végétaux. Il paraît alors bon de prévenir son voisinage afin qu'il n'en soit pas incommodé, qu'il prenne quelques précautions (ne pas mettre du linge dehors ou fermer ses fenêtres) et qu'il allume le feu autant que faire se peut en fin de journée. La municipalité ne tient pas à faire le gendarme et verbaliser ce genre de comportement. Elle fait appel au sens de la responsabilité, à la tolérance et à l'intelligence de chacun.

Projet d'extension du lotissement

Au printemps 2011, le Conseil municipal a missionné le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Haute-Saône pour étudier la faisabilité technique et le coût d'une urbanisation des terrains situés au dessus du bas de la rue Nouelet, à hauteur de la carrière. Inscrite dans le P.O.S. comme zone constructible, les contraintes d'aménagement sont fortes (pente, boisement, ruissellement, roche, alimentation en eau potable, circulations). Un travail collaboratif associant deux représentants des riverains a permis de formuler un projet cohérent. Les coûts estimés laissent penser que cette opération, si elle devait se réaliser, ne générerait aucune plus value financière pour la commune. Une présentation par le CAUE est prévue lors d'un prochain conseil municipal ; il conviendra alors que les élus se positionnent sur ce projet.

DICRIM
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
COMMUNE DE VALLEROIS LORIOZ

RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION

La commune de VALLEROIS LORIOZ n'est pas concernée par des inondations, aucun cours d'eau ne traverse le village mis à part des eaux de ruissellement en cas de forts orages.

Pour information vous trouverez ci-dessous la liste des catastrophes naturelles reconnues pour notre commune au titre du risque inondations survenues après des orages :

	Début	fin	arrêté du	publié au J.O.
Inondations et coulées de boue	14/10/1982	14/10/1982	24/12/1982	26/12/1982
Inondations et coulées de boue	09/11/1982	09/11/1982	24/12/1982	26/12/1982
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	24/10/1999	26/10/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

CONSIGNES DE SECURITE

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez informés sur les risques majeurs inhérents à la commune et de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (téléphone, message sur le site de la commune... etc)

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'INONDATION

- **ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE**
si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche
- **FERMEZ PORTES ET FENETRES**
Coupez la ventilation et la climatisation
Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours
- **LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE**
Ils y seront en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux
- **ECOUTEZ LA RADIO**
France Bleu FM 101.4
France Inter FM 90.0

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
Chauffez dès que possible

COMMUNE DE VALLEROIS LORIOZ

RISQUE SISMIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme résulte d'une rupture brutale des roches le long d'une faille souterraine, suite à une accumulation de contraintes. Lors d'un séisme, les ondes sismiques, se propagent à travers le sol ; elles peuvent être localement amplifiées par les dernières couches du sol et par la topographie du terrain. Ce passage d'ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface de la terre. Des effets induits peuvent également survenir : mouvements de terrain, glissements, éboulements...

Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, magnitude (énergie libérée par l'évènement), intensité (évaluation statistique, sur une échelle descriptive, des effets et dommages d'un séisme en un lieu donné), position du foyer (point situé dans le sous-sol, sur le plan de faille d'où partent les ondes sismiques), épicerentre (point situé sur le sol à la verticale du foyer).

LE RISQUE SISMIQUE EN HAUTE SAONE

Depuis le 1^{er} mai 2011, toutes les communes de Haute-Saône sont désormais concernées par le risque sismique : en aléa faible (2) sur sa partie Ouest et en aléa modéré (3) sur sa partie Est.

SITUATION COMMUNALE




La commune de VALLEROIS LORIOZ est située dans une zone de sismicité classée en aléa 3.

Noté : Dans ces zones, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières. Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie ou se connecter sur le site www.planséisme.fr

Un document d'information sur la nouvelle réglementation sismique applicable aux bâtiments est également disponible à l'adresse suivante : <http://www.hautessone.gouv.fr/sections/secteurcivile/informationsdesacq/documentd'information/view>

(voir au dos les consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas de séisme)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de séisme

	1. Se mettre à l'abri
	2. Ecouter la radio : France-Bleu FM 101.4 ou France-Inter FM 90.0
	3. En cas de séisme, respecter les consignes
AVANT	<ul style="list-style-type: none">↳ Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.↳ Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.↳ Fixer les appareils et les meubles lourds.↳ Préparer un plan de groupement familial.↳ Rester où l'on est :<ul style="list-style-type: none">• A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (tables), s'éloigner des fenêtres ;• A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);• En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.↳ Se protéger la tête avec les bras.↳ Ne pas allumer de flamme.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">↳ Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes↳ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble↳ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités↳ S'éloigner de toutes constructions↳ Se regrouper et attendre les secours↳ Si possible prendre :<ul style="list-style-type: none">• une couverture• une bouteille d'eau par personne• papiers d'identité.↳ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)↳ Evaluer les dégâts↳ Informer les autorités
APRÈS	